

Bordereau attestant l'exactitude des informations - VIENNE - 3802 - Documents comptables (B-S)  
- Dépôt le 21/04/2026 - B2026/003604 - 2011 B 00391 - 531 297 968 - FINANCIERE LG

Désignation de l'entreprise		SARL FINANCIERE LG		Néant <input type="checkbox"/> *		
Adresse de l'entreprise		1056 route de la Valloire 38270 BELLEGARDE POUSSIEU				
Numéro SIRET*		5 3 1 2 9 7 9 6 8 0 0 0 1 2				
Durée de l'exercice en nombre de mois*		12		Durée de l'exercice précédent* 12		
				Exercice N clos le 31/08/2025		
<b>ACTIF</b>		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		
				Net 3		
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial*		010		
		Autres*		014		
	Immobilisations corporelles*			028		
	Immobilisations financières* (1)			040		
	Total I (5)			044		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*		050		
		Marchandises *		060		
	Avances et acomptes versés sur commandes				064	
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés*		068		
		Autres* (3)		072		
	Valeurs mobilières de placement				080	
	Disponibilités				084	
	Charges constatées d'avance *				092	
	Total II				096	
	Total général (I + II)				110	
<b>PASSIF</b>				Exercice N NET 1		
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*				120	
	Écarts de réévaluation				124	
	Réserve légale				126	
	Réserves réglementées*				130	
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)		131		132	
	Report à nouveau				134	
	Résultat de l'exercice				136	
	Subventions d'investissement				137	
	Provisions réglementées				140	
	Total I				142	
Provisions pour risques et charges				Total II		
Total II				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées				156	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				164	
	Fournisseurs et comptes rattachés*				166	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de TVA)		169		172	
	Comptes courants d'associés				173	
	Autres dettes				175	
	Produits constatés d'avance				174	
Total III				176		
Total général (I + II + III)				180		
RENVOS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	
	(3)	Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		182	
				184		

Formulaire obligatoire (article 302 septies  
A-bis du Code général des impôts)Désignation de l'entreprise **SARL FINANCIERE LG**Néant  \*Exercice N clos le  
31/08/2025**A - RÉSULTAT COMPTABLE**

PRODUITS D'EXPLOITATION								
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		dont export	209		210		
			et livraisons	215		214		
	Production vendue	{ biens	intracommunautaires	217		218	241 500	
		{ services*						
	Production stockée*	(Variation du stock en produits intermédiaires, )				222		
	Production immobilisée*	produits finis et en cours de production				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226			
	Autres produits				230	22 381		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)			232		232	263 881	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)					234		
	Variation de stocks (marchandises)*					236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)					238		
	Variation de stocks (matières premières et approvisionnements)*					240		
	Autres charges externes* :	(dont crédit bail : - mobilier : - immobilier : )				242	39 765	
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	831	244	11 497	
	Rémunérations du personnel*					250	119 429	
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	54 799	
	Dotations aux amortissements*	(dont amortissement du fonds de commerce (art. 39, 1-2° al.3 du CGI)		255		254	868	
	Dotations aux provisions					256		
Autres charges	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger*		259		262			
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260					
	Total des charges d'exploitation (II)			264		264	226 360	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>						270	37 520	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers	<i>Ce chiffre conforme à l'original le gérant</i>			(III)	280	248	
	Produits exceptionnels	<i>le gérant</i>			(IV)	290	40 000	
	Charges financières	<i>le gérant</i>			(V)	294	657	
	Charges exceptionnelles	dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347		(VI)	300	
		dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348				
	Impôts sur les bénéfices*				(VII)	306	14 998	
<b>2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)</b>						310	62 113	
<b>B - RÉSULTAT FISCAL</b>		Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col. 2		312	62 113	314		
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*			316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles			318				
	Provisions non déductibles*			322				
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033.not)			324	14 998			
	Divers* dont intérêts excédentaires des cplés-cfs d'associés	247		Ecart de valeurs liquidatives sur OPC	248	60		
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et levée d'option		(	Part des loyers dispensée de réintégration (art.239 sexies D)	249		251	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			998				
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime			999					
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU (44. octies A)	987		342		
	ZRD (44. terdecies)	127	JEI (44. sexies A)	989				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art 44 duodécies)	991	ZRR (44. quindécies)	138				
	ZFANG (44 quaterdecies)	345	Exonération Zone France Ruralités Revitalisation (ZFRR)	181				
	Bassins urbains à dynamiser - BUD (art. 44 sexdecies)	992	Investissements et souscriptions outre-mer	344				
	Dont divers	Créance due au report en arrière du déficit	346	Zone de développement prioritaire (44 septdecies)	993		350	36
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies F)	990			
		Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645	Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649			
Dont déduction exceptionnelle (art 39 decies C)		647	Deduct° exception. simulateur de conduite (art 39 decies E)	641				
<b>RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				352	77 135	354		
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière :			356				
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :					360		
<b>RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS</b> Bénéfice col. 1 Déficit col. 2				370	77 135	372		

**COMPTES ANNUELS**

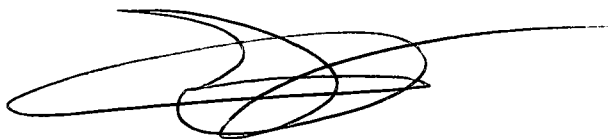
**2024/2025**

Période du 01/09/2024 au 31/08/2025

**ANNEXE COMPTABLE**

Certifié conforme à l'original. Le gérant  
Monsieur Lilian Graud

**SAS CABINET CLEMENSON**



## Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SARL FINANCIERE LG

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/08/2025, dont le total est de 590 034 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un bénéfice de 62 113 euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2024 au 31/08/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 30/11/2025 par les dirigeants de l'entreprise.

### Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/08/2025 ont été établis selon les normes définies par le plan comptable général approuvé par arrêté ministériel du 22/06/1999, la loi n° 83-353 du 30/04/1983 et le décret 83-1020 du 29/11/1983, et conformément aux dispositions des règlements comptables 2000-06 et 2003-07 sur les passifs, 2002-10 sur l'amortissement et la dépréciation des actifs et 2004-06 sur la définition, la comptabilisation et évaluation des actifs.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

### Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, ne sont pas rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

#### Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- \* Concessions, logiciels et brevets : 1 à 5 ans
- \* Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- \* Matériel informatique : 3 ans
- \* Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.



## Règles et méthodes comptables

### Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

### Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement sont étalées sur plusieurs exercices.

### Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

## Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<b>Valeurs brutes</b>				
Immobilisations incorporelles	3 888			3 888
Immobilisations corporelles	2 215			2 215
Immobilisations financières	255 249	2		255 251
<b>Total</b>	<b>261 351</b>	<b>2</b>		<b>261 353</b>
<b>Amortissements &amp; provisions :</b>				
Immobilisations incorporelles	3 117	771		3 888
Immobilisations corporelles	2 116	98		2 215
Immobilisations financières				
<b>Total</b>	<b>5 233</b>	<b>869</b>		<b>6 102</b>
<b>ACTIF NET</b>				<b>255 251</b>

## Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
SASU GF BIO 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	10 000	145 776	100,00	12 830
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)				
SAS DLG MOTORS 26140 ANDANCETTE	10 000		25,00	
SCI 2GF 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	150	-24 575	49,333	13 967
SAS GIRAUD FRUITS 38270 BELLEGARDE POUSSIEU	100 000	575 717	50,00	59 803

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)	10 000	10 000	20 000		
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)	245 170	245 170	189 991		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangère					

## Notes sur le bilan

## Actif circulant

## Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 249 257 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
<b>Créances de l'actif immobilisé :</b>			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres			
<b>Créances de l'actif circulant :</b>			
Créances Clients et Comptes rattachés	37 986	37 986	
Autres	210 638	210 638	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance	633	633	
<b>Total</b>	<b>249 257</b>	<b>249 257</b>	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

## Produits à recevoir

	Montant
Clients - factures à établir	1 080
Banque - intérêts courus à recevoir	246
<b>Total</b>	<b>1 326</b>

## Notes sur le bilan

### Capitaux propres

#### Composition du capital social

Capital social d'un montant de 221 000,00 euros décomposé en 221 000 titres d'une valeur nominale de 1,00 euros.

### Dettes

#### Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 134 993 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 129	8 129		
Dettes fiscales et sociales	66 771	66 771		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	60 093	60 093		
Produits constatés d'avance				
<b>Total</b>	<b>134 993</b>	<b>134 993</b>		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés	60 093			

## Notes sur le bilan

## Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	1 517
Associés - intérêts courus	1 546
Dettes provis. pour congés à payer	11 174
Personnel - autres charges à payer	2 000
Charges sociales - congés à payer	4 673
Charges sociales - charges à payer	13 550
Etat - autres charges à payer	557
Taxe d'apprentissage cap	40
<b>Total</b>	<b>35 057</b>

## Comptes de régularisation

## Charges constatées d'avance

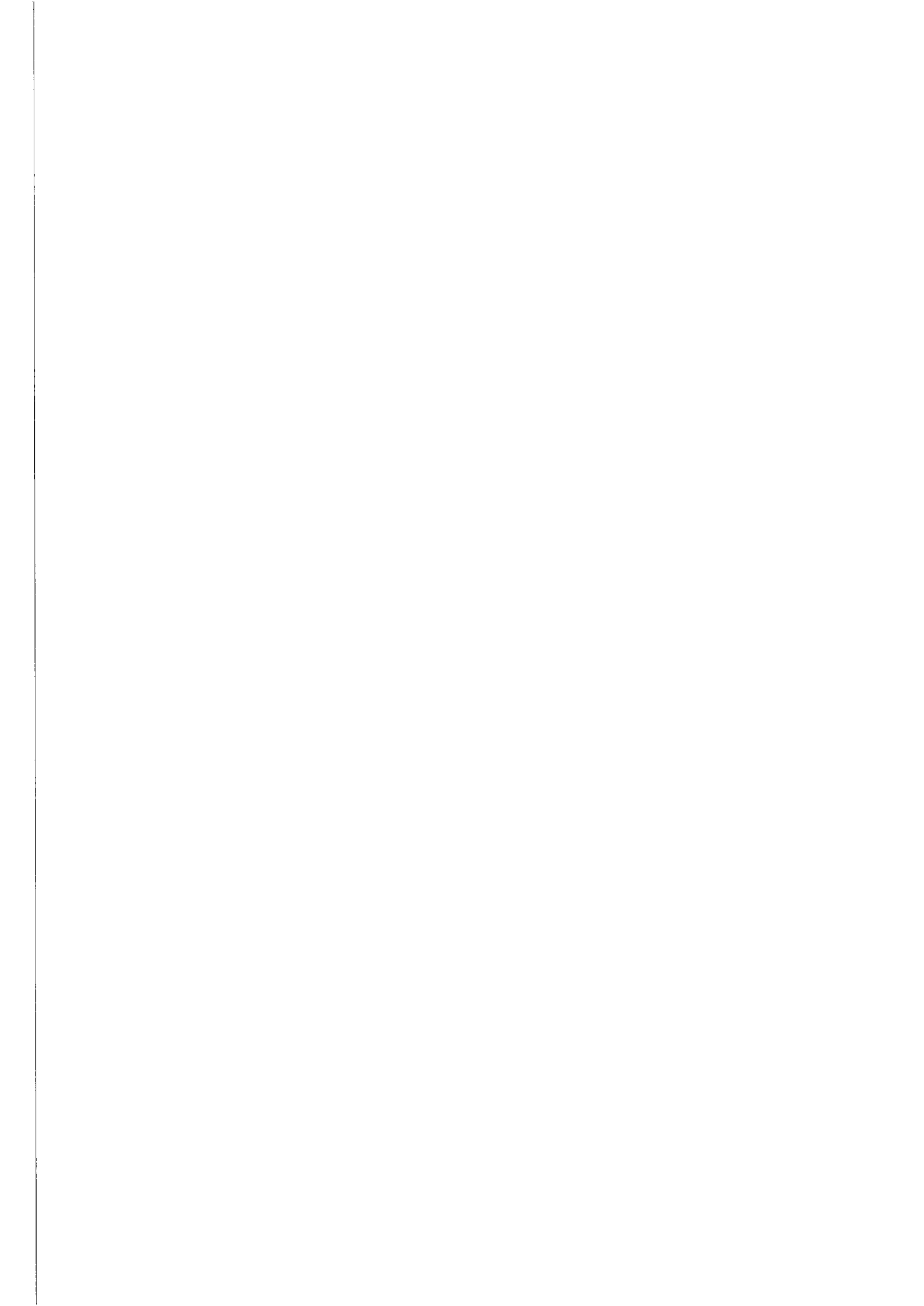
	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	633		
<b>Total</b>	<b>633</b>		

**Autres informations**

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
<b>Cautions</b>	184 802
Cautions agricoles	184 802
Engagements en matière de pensions	
Engagements de crédit-bail mobilier	
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
<b>Total</b>	<b>184 802</b>
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	



**FINANCIERE LG**  
SARL au capital de 221 000 euros,  
immatriculée au RCS de VIENNE sous le numéro 531 297 968,  
dont le siège social est situé 1056 RTE DE LA VALLOIRE 38270 BELLEGARDE-POUSSIEU

---

## TEXTE DE LA RÉOLUTION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EN DATE DU 28 FÉVRIER 2026

**EXERCICE CLOS LE 31 AOÛT 2025**

---

L'Assemblée générale prend acte que les comptes annuels, tels qu'ils sont présentés et soumis à son approbation, font ressortir un bénéfice de 62 113,13 euros.

L'Assemblée générale prend acte en outre que le compte « autres réserves » présente un solde positif de 161 874,05 euros

L'Assemblée générale décide d'affecter la somme de 3 105,66 euros en dotation de la réserve légale, soit 5 % du résultat disponible conformément aux dispositions de l'article L232-10 du Code de commerce.

Cette somme sera prélevée à hauteur de 3 105,66 euros sur le résultat net.

Suite à cette dotation, le reliquat de résultat disponible s'établira à 59 007,47 euros.

L'Assemblée générale décide la distribution, à titre de dividende, d'une somme de 11 050,00 euros, soit 0,05 euro pour chacune des 221000 parts sociales composant le capital social.

La mise en paiement interviendra à compter de ce jour.

Ce dividende sera prélevé à hauteur de 11 050,00 euros sur le résultat de l'exercice.

La somme sera répartie entre les associés de la manière suivante :

BÉNÉFICIAIRE	NOMBRE DE TITRES	DIVIDENDES BRUTS	RÉGIME D'IMPOSITION
Monsieur Lilian GIRAUD	220999	11 049,95 €	Prélèvement forfaitaire unique
Monsieur Benjamin GIRAUD	1	0,05 €	Prélèvement forfaitaire unique
<b>TOTAL</b>	<b>221000</b>	<b>11 050,00 €</b>	



Il est précisé que le montant éligible au Prélèvement Forfaitaire Unique s'élève à 11 050,00 €, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Il est rappelé que les revenus distribués aux associés personnes physiques n'ayant pas expressément opté pour le maintien du taux progressif d'imposition font l'objet d'une imposition forfaitaire unique (flat tax), à hauteur de 31,40 % de la quote-part de résultat brut distribué. Ce prélèvement inclut les prélèvements sociaux à hauteur de 18,60 % et le prélèvement forfaitaire non libératoire d'impôt sur le revenu à hauteur de 12,80 %, sans abattement.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de chaque associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Conformément aux dispositions de l'article L136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

En outre, il est rappelé en application de l'article L131-6 alinéa 3 du Code de la sécurité sociale, que les dividendes perçus par l'associé qui a le statut TNS dans la Société, son conjoint ou le partenaire auquel il est lié par un pacte civil de solidarité ou ses enfants mineurs non émancipés, sont assujettis indépendamment du régime d'imposition choisi :

- à cotisations et contributions sociales TNS sur la fraction des dividendes qui excède une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant,
- à prélèvements sociaux pour la fraction des dividendes qui n'excède pas une somme égale à 10 % du montant du capital social majoré des primes d'émission et du solde moyen annuel de leur compte courant.

Enfin, pour le solde de résultat net, soit 47 957,47 euros, il est décidé de l'affecter en totalité au compte « autres réserves »

À l'issue de cette affectation de résultat, le compte « autres réserves » présentera un solde créditeur de 209 831,52 euros.

En application de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée générale rappelle que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

**Exercice N-1 :**

- Montant brut total des distributions éligibles à l'abattement de 40 % : 11 050,00 euros
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.
- Soit montant total global par titre : 0,05 euro

**Exercice N-2 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.
- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

**Exercice N-3 :**

- Aucune distribution éligible à l'abattement de 40 % n'a eu lieu.

- Aucun autre revenu ne bénéficiant pas de l'abattement de 40 % n'a été versé.

**Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des voix.**

Le Gérant

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and strokes, positioned below the text 'Le Gérant'.

Certifié conforme